



TAXE

D'APPRENTISSAGE

Contribuez à former les talents de demain

Le Lycée Sainte Marie du Port c'est :

- 2 sites d'enseignement
- 6 formations professionnelles
- 4 formations supérieures
- Des projets innovants
- Une équipe éducative impliquée
- Un lieu de vie

Pourquoi nous verser la taxe d'apprentissage ?



> Nous avons réalisé

La taxe d'apprentissage nous permet d'aider au développement d'outils pédagogiques et d'investir dans du matériel pour les filières professionnelles et d'enseignement supérieur.

Des élèves bien formés aujourd'hui, ce sont des employés qualifiés pour demain. Grâce aux versements des années précédentes, le lycée Ste Marie du Port a pu investir dans :

- du matériel pédagogique pour les secteurs CIEL et ASSP
- de la réfection des salles professionnelles en ASSP et CAP.

Les changements de réformes successives nous obligent à changer notre matériel et locaux pédagogiques pour assurer une formation en lien avec le programme scolaire.

> Nos objectifs

- Réfection des locaux pédagogiques du secteur professionnel
- Aménagement d'espaces pour les étudiants et élèves
- Renouvellement des salles du secteur AGOrA
- Aménagement de plateaux techniques pour la filière cybersécurité ou futures formations
- Equipements des salles avec du matériel actuel et outils numériques adaptés aux besoins actuels des formations

Nos formations

BAC PRO

AGOrA

Assistance à la Gestion
des Organisations
et de leurs Activités



3^{ème}

Prépa Métiers

BAC PRO

AEPA

Animation - Enfance et
Personnes Âgées



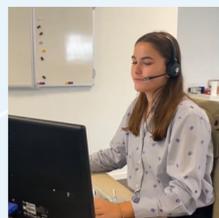
CAP AAGA

Agent Accompagnant
au Grand Âge

BAC PRO

ASSP

Accompagnement
Soins et Services
à la Personne



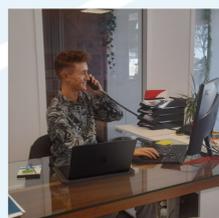
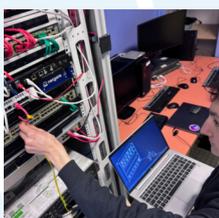
BTS

Tourisme

BAC PRO

CIEL

Cybersécurité,
Informatique et
Réseaux, Electronique



BTS

Professions
Immobilières

MENTION
COMPLÉMENTAIRE
Cybersécurité



LICENCE

Immobilier, Gestion
et Transaction

En quelques chiffres

+ 1300

élèves
et étudiants

16 %

taux
d'employabilité

80 %

taux d'étudiant
post bac

La marche à suivre

ENTREPRISE

Taxe d'apprentissage :
0.68 % de la masse salariale

87 %

13 %

part principale destinée au financement
des formations par apprentissage

fraction solde payée via la DSN d'Avril
Versée à l'établissement de votre choix

Nous soutenir

Comment attribuer les 13%
au Lycée Sainte Marie du Port

1 Soltéa

Se rendre sur la plateforme Soltéa :
www.soltea.gouv.fr/espace-public/



2 Rechercher le lycée

Lycée Sainte Marie du Port
95 Avenue Charles de Gaulle
85340 LES SABLES D'OLONNE
code UAI : 0850133H



3 Affecter le solde

Affecter le solde de votre taxe d'apprentissage 